

l'histoire, si palpitante d'intérêt, de cette ville remarquable par le rôle brillant qu'elle a été appelée à remplir à diverses époques. Toutefois, je manquerais à la reconnaissance, si j'oubliais de citer Mr. l'abbé Manet. Nous sommes redevables à ce savant antiquaire d'un volume sur les malouins célèbres, où se trouvent une notice historique de notre cité et un court article biographique sur le fameux navigateur, Jacques Cartier.

La ville possède maintenant, par le zèle empressé de Mr. Charles Cunat, l'expédition d'un acte qui vient d'être retrouvé parmi nos archives. Cet acte est sous la date du 26 novembre 1587, et au rapport de maître Estienne Graus et son collègue S. Lesier, notaires royaux à Saint-Malo. Jacques Odieure et Jacques Noël l'ont signé, et le sceau royal y est apposé. Cet acte, qui a pour but l'apurement des comptes et dépenses de la troisième expédition de Jacques Cartier au Canada, renferme : 1^o. la copie des lettres patentes accordées par François 1^{er}. le 17 octobre 1540, au célèbre navigateur ; 2^o. la nomination de maître Robert le Goupil, conseiller et lieutenant en l'amirauté de France à la Table de marbre, au Palais de Rouen, pour voir et entendre les comptes, faits par Jacques Cartier, de la recette et de la dépense pour son voyage des pays de Canada ; cette pièce est du 3 avril 1543 ; 3^o. et enfin le compte arrêté, par le dit Robert Goupil et quatre commissaires adjoints sous la date du 21 juin, 1544, qui fixe à 39,981 livres 4s. 6d. les frais de la troisième expédition de Jacques Cartier au Canada, avec cinq navires.

Les lettres patentes de François 1^{er}. sont contresignées de Henry, fils aîné du Roi, Dauphin de Viennois, Duc de Bretagne et comte de Valentinois, et contiennent ce qui suit :—“ A nos ams
 “ et féaux les gens de nos conseil et chancellerie, Généraux, Lieutenants et à tous nos autres Justiciers et Officiers de nos pays et
 “ Duché, Salut : Nous vous mandons que suivant le contenu des
 “ Lettres Patentes du Roi, notre très-honoré Seigneur et Père,
 “ données en ce lieu de St. Pris, le 17^{ème} jour de ce présent mois,